

Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

infos

N°45 février 2007

Sommaire

Les voeux 2007

Noël de l'école

Citrouilles

Comité de jumelage

Environnement

- D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- Assainissement non collectif
- Le tri des déchets (suite)
- Compostage individuel

Estran

- Pêche à pied
- Un homme, un métier

Ordures ménagères : horaires et modalités

Le Printemps de l'environnement

Diffusion de Bréhat Infos

Message de l'assurance maladie

Boîtes aux lettres

La commune et internet

Les oiseaux de Bréhat

Numéros utiles

Etat-civil

Les voeux 2007



Plus de 150 personnes étaient réunies le samedi 6 janvier 2007, en fin d'après-midi, à la salle polyvalente, pour la cérémonie des voeux. Le maire a tout d'abord présenté ses voeux à la population (lire ci-dessous) après avoir transmis ceux du maire d'Itterswiller. L'assemblée a pu ensuite déguster la traditionnelle galette des rois tout en échangeant les voeux et les premières nouvelles de l'année. Les participants se sont quittés...en se promettant de revenir l'an prochain à cette sympathique cérémonie !

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vous remercie d'être venus nombreux ce soir pour cette cérémonie des voeux qui est désormais bien ancrée dans le calendrier bréhatin. Dans l'exercice de ma fonction de maire, qui n'est pas toujours un long fleuve tranquille, je ne vous cache pas que c'est l'un des moments que je préfère.

Avant de commencer, je souhaite que nous ayons une pensée pour nos amis Alsaciens auxquels quelques uns d'entre nous rendront visite en 2007. Je ne voudrais pas oublier non plus tous ceux qui ne peuvent pas être des nôtres ce soir, en particulier pour des raisons de santé.

L'an dernier, ici même, j'évoquais, lors des voeux, deux gros chantiers qui se profilaient : celui du remplacement de la station d'épuration et celui de l'agrandissement et la mise aux normes de la maison de retraite.

Vous avez pu le lire dans Bréhat Infos et je ne vais pas y revenir en détail : le dossier de la station d'épuration est désormais en voie de réalisation. La nouvelle station sera en service en 2008. Par contre pour le dossier de la maison de retraite, la question du financement reste toujours d'actualité. Je veux être optimiste même si nous savons que ce ne sera pas facile mais l'enjeu est, pour nous tous, particulièrement important.



Bien d'autres choses ont été réalisées au cours de l'année écoulée. Des travaux et des aménagements, parfois importants mais qui ne se voient pas forcément beaucoup. C'est le cas, par exemple, de la réfection du réseau d'évacuation des eaux de pluie dans le Bourg qui était devenue indispensable. D'autres sont plus visibles, c'est le cas, par exemple, de l'installation de nombreux conteneurs à poubelles mais aussi de la réfection du clocher de la chapelle de Keranroux qui était devenu dangereux.

2007 sera la dernière année complète de ce mandat municipal. Pour paraphraser un homme politique, je peux vous assurer que pour la commune ce sera une année utile. Nous aurons à faire progresser en particulier deux dossiers.

Le premier est celui de l'établissement d'un SCOT, un schéma de cohérence territoriale. Il s'agit de disposer d'un document d'urbanisme qui fixe, pour le futur, les orientations d'aménagement du territoire. Ce document permettra

de conférer une meilleure sécurité juridique à notre plan local d'urbanisme. Nous l'établirons en collaboration avec les communautés de communes de notre environnement immédiat.

Le deuxième dossier concerne l'organisation du transport maritime entre le continent et Bréhat. La barge actuelle doit être remplacée. Le choix du type de navire de transport et du site portuaire continental est du ressort du Conseil général. Par contre, il nous appartient de réfléchir et d'agir pour préparer le choix et l'aménagement d'un site portuaire bréhatin.

Vous le voyez, deux sujets, parmi d'autres qui sont importants pour notre avenir.

L'année 2007 va aussi être une année électorale : élections présidentielles puis élections législatives. Je ne peux que vous encourager à participer à ces scrutins. La démocratie est un bien précieux et quelles que soient nos opinions personnelles, ne laissons pas les autres choisir à notre place.

je souhaite à toutes et tous et à ceux qui vous sont chers, une très bonne année. J'espère que ce sera une année heureuse et qu'elle vous permettra de réaliser quelques uns de vos souhaits les plus chers.

Enfin, je souhaite remercier tous ceux qui directement et indirectement, d'une manière ou d'une autre font vivre cette île tout au long de l'année. A Bréhat, beaucoup de gens consacrent bénévolement une partie de leur temps, de leur énergie et de leur talent au service des autres. Sans eux la vie bréhatine serait beaucoup plus difficile et n'aurait pas le même attrait. Nous pouvons les remercier très sincèrement pour leur dévouement et les encourager à continuer !

Bonne année à tous et bonne soirée.

Citrouilles

Activité "transformation de citrouille" pour Halloween, pendant les vacances d'automne, organisée par l'Amicale

laïque pour tous les enfants présents sur l'île. Plus d'une trentaine de participants de tous âges.



Cliché Babeth Cadoux

Noël de l'école

Arbre de Noël de l'école: les enfants chantent pour l'arrivée du Père Noël.



Cliché Babeth Cadoux

Comité de jumelage



Le dimanche 21 janvier s'est tenue l'assemblée générale du comité de jumelage Bréhat-Itterswiller.

En ouvrant la séance, Marie Thérèse Colin présente ses vœux à l'assemblée

et donne un bref compte-rendu d'activité de l'année écoulée. Deux actions ont eu lieu en 2006 : la tombola et la kermesse annuelle.

Bilan positif qui paraîtra dans le compte-rendu financier donné par le trésorier André Le Bousse. Cette année, les Bréhatins se rendront en Alsace du 11 au 15 mai 2007. Il reste à déterminer le choix du moyen de

transport, individuel ou collectif, car ou avion Rennes-Strasbourg. L'assemblée passe ensuite à l'élection du conseil d'administration. Ont été élus : Marie France Abgrall, René Boué, Alain Carrée, Marie-Thérèse Colin, Pierrette Dubreil, André Le Bousse, Estelle Petibon, Claude Quintric et Marcel Roux.

Le nouveau bureau se présente comme suit :

Présidente : Marie-Thérèse Colin
Vice-présidente : Estelle Petibon
Secrétaire-trésorière : Pierrette Dubreil.

Un repas très sympathique, à l'Enez Vriad, clôturait cette réunion.

Environnement

D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Une nouvelle directive européenne est en application depuis le 15 novembre 2006. Objectif : limiter le gaspillage des matières premières et protéger l'environnement.

Elle concerne tous les équipements électriques, de quelque nature qu'ils soient, y compris les lampes et tubes fluorescents. Tous les produits électriques sont concernés : outillage, sanitaire, aménagements, chauffage, éclairage etc.

Cette directive est à la source de l'éco-contribution que nous payons maintenant quand nous achetons un appareil neuf selon le principe du "un pour un", c'est-à-dire : un matériel usagé repris pour un appareil similaire neuf acheté (la charge est reportée sur le consommateur et non sur le contribuable).

Que cela change-t-il pour nous Bréhatins ?

- Tous les devis que nous recevons des artisans et entrepreneurs concernant de nouvelles installations doivent désormais inclure le montant de cette éco-contribution.

- Si nous achetons notre équipement à un vendeur de Bréhat, la part de l'éco-contribution (qui doit être indiquée sur l'étiquette du produit) est comprise dans le montant que nous payons à notre fournisseur bréhatin qui doit nous reprendre notre ancien matériel.

- Si nous achetons sur le continent, nous payons toujours l'éco-contribution à notre vendeur qui n'aura toutefois rien à nous reprendre à moins que nous ne lui ramenions l'ancien matériel, ce dont nous doutons, compte tenu des conditions de rapatriement sur le continent !

Il nous appartient alors de rapporter tout appareil électrique usagé à la déchetterie. Ne pas le mettre dans notre poubelle !

La commune va donc devoir, pour se mettre en conformité, créer un nouvel aménagement à la déchetterie (séparer, trier, stocker les différents produits) et passer une convention de reprise des matériels avec l'un des quatre éco-organismes qui perçoivent au final cette taxe pour le recyclage

des matières. Ces organismes sont mis en place sur le territoire national sous l'égide d'un organisme coordinateur : OCAD 3 E qui doit assurer la continuité du service d'enlèvement et le suivi des obligations des quatre éco-organismes. Il faut néanmoins savoir que l'enjeu pour un éco-organisme est un enjeu financier. L'éco-organisme n'est pas un prestataire et peut très bien nous refuser, compte tenu de notre insularité...

Nous allons donc également nous rapprocher du SMITRED qui traite nos ordures et avec qui nous pourrions éventuellement conclure cette convention. Un état des lieux est actuellement en cours au niveau départemental. Le système devra être opérationnel dès le mois de juin prochain.

Affaire à suivre. Elle met en évidence qu'une déchetterie moderne s'impose désormais sur l'île.

A lire : Le particulier pratique n° 321 février 2007.

Assainissement non collectif : un sursis de six ans pour les fosses septiques

En application de la nouvelle loi sur l'eau du 31 décembre 2006, la totalité des fosses septiques du territoire français devra être contrôlée d'ici à 2012, afin de vérifier leur conformité aux nouvelles normes fixées par l'arrêté du 6 mai 2006 et le DTU 64-1.

Ceci concerne le parc de maisons non reliées au réseau d'assainissement collectif d'une commune.

Un délai de quatre ans après contrôle sera laissé aux propriétaires pour se mettre en conformité.

**Contact : René Boué Mairie de BREHAT
tel : 06 07 84 33 33 reneboue@wanadoo.fr**

Le tri des déchets à Bréhat (suite)

Nous nous battons, et vous êtes nombreux à le faire avec nous, pour que l'île de Bréhat reste propre. L'objectif 2007/2008 est que Bréhat soit l'une des îles les plus propres de France. Cela ne pourra se faire sans votre participation, et, par avance, nous tenons à vous en remercier.

Mais cela a un prix et suppose quelques contraintes. Ces dernières peuvent quelquefois représenter quelques difficultés pour certains, en particulier les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

C'est à elles que nous nous adressons en partie aujourd'hui :

Je suis âgé(e), je ne me déplace plus aussi facilement qu'il y a quelques années, je dois franchir quelques escaliers, et, pour moi, remonter ma grosse poubelle au point de collecte relève du parcours du combattant.

Vous avez raison et cette remarque nous a été faite à différentes reprises. Elle est tout à fait justifiée et nous nous mettons à votre place. Nous souhaitons cependant attirer votre attention sur les points suivants :

- Vous êtes, sur Bréhat, quelques uns ou quelques unes à vous trouver dans ce cas et une solution doit vous être proposée, sans oublier, pour autant, les règles générales :

La première recommandation que nous pouvons vous faire est la suivante :

- Pensez d'abord à alléger le sac des déchets que vous mettez dans votre poubelle. Trier c'est bien, mais produire moins de déchets, c'est encore mieux. Plus votre sac de déchets sera léger, moins vous aurez de peine à le soulever.

- Comment alléger ce sac ?

En éliminant de votre poubelle tous les déchets organiques qui pourrissent et se dégradent très rapidement : restes de repas, épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, thé, restes de pain, restes de fruits et légumes, serviettes en papier, essuie-tout, cendres de bois éteintes et sèches.

Ces déchets représentent à Bréhat la moitié de ce que vous mettez

actuellement dans votre poubelle soit environ 4 Kg par personne et par semaine. C'est cette raison qui nous pousse à développer sur notre île le compostage individuel dans les jardins, dont vous avez, à coup sûr, déjà entendu parler.

Il faut que vous sachiez que chaque Bréhatin envoie actuellement brûler chaque année, sur le continent, au minimum 200 kilos de déchets qui pourraient rester dans son jardin. Augmenter la pollution d'un côté, aider la nature en ménageant vos forces de l'autre ...c'est un choix que vous avez à faire...

Quoi de plus naturel que le compostage ? Nos grands parents le faisaient déjà sans qu'il soit nécessaire de leur expliquer. 10 kg de compost = 100 kg de fumier.

Des composteurs individuels sont actuellement proposés par la mairie, financés à hauteur de 75% par différents financeurs publics. 125 sont déjà commandés par des Bréhatins qui profitent de ces conditions de prix exceptionnelles. Pourquoi pas vous ?

Renseignez vous à la mairie.

Vous indiquez dans Bréhat infos N° 44 de novembre 2006, que les gros containers de 600 litres destinés aux ordures ménagères sont exclusivement réservés aux visiteurs et ne peuvent être utilisés par les résidents qui bénéficient d'un service régulier de ramassage porte à porte. Cette règle est-elle immuable ?

Non, et les difficultés de déplacement que certaines personnes peuvent rencontrer, pour accéder, dans certains cas, avec la poubelle au point de collecte, nous amènent à leur proposer des solutions qui ne pourront toutefois être possibles que pendant les mois sans touristes.

En effet, ces gros containers leur sont réservés en priorité pendant les mois d'été (juin, juillet, août, septembre), pour absorber leurs déchets et éviter les amoncellements incontrôlés que nous avons connus par le passé.

On pourrait donc considérer, que les personnes âgées, connaissant des difficultés de déplacement, et seulement elles, peuvent très bien déposer leur sac de déchets dans un de ces containers, proche de chez eux, pour leur éviter de sortir une poubelle trop difficile à manipuler.

Par ailleurs, la solidarité n'est pas un vain mot sur notre île, et un voisin peut apporter son assistance, ne serait-ce que permettre de déposer le sac de déchets d'une personne âgée dans sa propre poubelle.

Nous insistons sur le fait que les solutions indiquées ci-dessus ne pourront être appliquées que hors de la période d'été et que, dès le mois de juin, jusqu'à septembre, il faudra rendre ces gros containers à nos visiteurs.

Je vous avais signalé, en octobre dernier, que les points de collecte étaient souvent encombrés de boîtes de conserve en vrac, jetées à même le sol, en dehors des dates de ramassage, et que cela faisait désordre. Je constate que la situation n'a pas changé.

Oui, Madame, nous le constatons malheureusement avec vous et cela nous désole.

Nous trouvons également des sacs plastique remplis de boîtes de conserve et de canettes, soigneusement dissimulés derrière



Boîtes de conserve et canettes en vrac

les conteneurs, ce qui nous laisse à penser que les auteurs n'ont pas la conscience tranquille et veulent dissimuler leurs méfaits.

Cependant, nous devons prendre en compte que ceux qui viennent passer quelques jours à Bréhat avec leur animal favori ne partent pas nécessairement la veille du jour de ramassage des boîtes de Canigou ou de Ronron.

Nous allons donc reprendre

l'expérience de l'année dernière et répartir sur l'île, à certains points de collecte, des conteneurs de 200 litres exclusivement réservés aux boîtes de conserve et canettes métal.

Quels sont les résultats de la collecte des piles ?

Ils dépassent nos prévisions et nous sommes horrifiés à la pensée que toutes ces piles partaient à

l'incinération avec nos ordures ménagères ...

25 kg ont été déposés chez nos commerçants (que l'on ne saurait trop remercier) pour le seul mois de décembre. Des conteneurs mieux adaptés seront mis en place dès le mois de mai 2007.

Le compostage individuel

Pour soigner votre jardin et réduire vos déchets...

La campagne réalisée sur Bréhat depuis maintenant deux ans touche à sa fin.

Elle a incité les résidents à ne pas envoyer leurs déchets organiques de cuisine et leurs déchets de jardin sur le continent pour y être incinérés et à les composter sur place, dans le jardin.

Environ 125 options ont été prises par les Bréhatins pour des composteurs de jardin allant de 400 à 1 000 litres. Ces équipements bénéficient d'un financement d'environ 75% sur le prix HT accordé par le Conseil Général des Côtes d'Armor, l'Ademe et la commune si bien que la participation des particuliers sera limitée de 20 à 40 euros suivant la capacité.

Les composteurs seront livrés en mai 2007 et une séance de formation et de mise en service est prévue lors du Printemps de l'environnement (18 et 19 mai).

L'opération ne sera pas renouvelée avant la fin de ce mandat municipal et les conditions de prix exceptionnelles actuelles ne pourront être maintenues.

Les retardataires peuvent encore retirer le dossier complet et le bon de commande à la mairie.

Pourquoi composter ?

- Le compostage en tas se pratique depuis des millénaires. L'utilisation d'un composteur individuel présente certains avantages : esthétique, propreté, gain de place, protection

contre les animaux indésirables (oiseaux, rongeurs, animaux domestiques...) et maturité plus rapide.

- C'est avant tout un geste écologique : il permet de réduire le volume des ordures ménagères enlevées collectivement

- Moins de transport, moins de carburant, moins d'incinération etc. C'est toujours cela pour notre pauvre planète...

- L'amendement obtenu en compostant est de bonne qualité ; votre jardin vous le rendra ! Il favorise la vie du sol, améliore sa fertilité et sa teneur en humus.

- C'est économique ! Vous limiterez quelque peu vos achats d'engrais et d'amendements organiques.

- 50% de nos ordures ménagères collectées actuellement à Bréhat sont d'origine végétale et le compostage permet de les éliminer. Une tonne de déchet bréhatin coûte à la commune, donc à vous, 375 euros (2 500 francs).

Trier c'est bien, réduire ses déchets c'est encore mieux. Construire un avenir propre pour nos enfants c'est l'affaire de tous.



Pêche à pied

Comme chaque année, les grandes marées vont revenir : il nous préserver l'estran.

Les conseils sont toujours les mêmes pour qu'il nous reste demain de quoi nous faire plaisir :

- remettre les rochers retournés dans leur position initiale. Là dessous se nichent beaucoup d'espèces et la végétation qui croît sous ces rochers abrite aussi de nombreux microcosmes,
- veiller à ne pas abandonner de déchets,
- éviter de transformer l'estran en champ de bataille,
- vérifier la taille minimale des coquillages ou crustacés afin de

préserver la reproduction,
- pêcher en quantité raisonnable pour, là aussi, protéger la reproduction.

Tout cela contribuera à préserver l'environnement.

Les tailles minimales de capture des crustacés et coquillages :

Etrille : 5 cm. Homard 8,7 cm (longueur du céphalothorax). Tourteau : 14 cm de largeur. Crevette grise ou rose : 3 cm. Araignée de mer : 12 cm (longueur de la carapace). Couteau : 10 cm. Coque : 3 cm. Praires/Palourdes : 4 cm. Coquilles St Jacques : 10,2 cm. Ormeaux 9 cm.

La pêche aux ormeaux est fermée du 15 juin au 30 août, la prise est de 20 pièces au maximum par jour et par personne.

Elle s'exerce à la main ou à l'aide d'un croc et de jour. La pêche sous-marine des ormeaux est strictement interdite.

En ce qui concerne les coquilles St Jacques, la prise maximale est de 30 pièces pendant la période autorisée (qui peut varier chaque année).

Enfin, pour plus d'information concernant la réglementation, le numéro des Affaires maritimes est le 02 96 55 35 00.

Préserver notre environnement, cela dépend de chacun de nous. La nature est fragile, alors à chacun de nous de la protéger

Un homme, un métier : Patrick Têtu, conchyliculteur

A Bréhat, Patrick Têtu, exerce la profession de conchyliculteur (production de tous les coquillages, plus particulièrement les huîtres et les moules). A partir de 1993, il est salarié exploitant et depuis 1996, exploitant. Il a obtenu de l'Etat une concession pour une durée de 35 ans, renouvelable, pour laquelle il paie une redevance annuelle. Celle-ci est située à l'ouest de Bréhat et couvre une superficie de 2ha 6a.

Les zones d'élevage sont classifiées en quatre zones (A, B, C, D) en fonction de la pureté des eaux. Bréhat-Ouest est classée en zone A, ce qui signifie une eau d'une grande qualité, qui autorise la vente directe de détail et de gros. La zone B (une partie de la baie de Paimpol) nécessite un bassin de décantation

Il existe trois sortes de techniques d'élevage : sur table (utilisée ici), à plat (il faut draguer à pied sec), et sur cordes.

Les huîtres françaises actuelles ont, depuis les années 1970, pour origine le Japon. Leur durée de vie est de 30 à 35 ans, au delà, elles dégénèrent ou meurent.

Patrick Têtu fait venir ses naissains des Charentes, à l'âge de huit mois. Au début, dans un bassin d'eau douce à 22°, il va y avoir la ponte, vers le 15

juillet, puis les larves vont se fixer sur des collecteurs comme des couvercles, des coquilles de moules ...

Au bout de huit mois, on procède au captage et à la mise en charge des naissains : il y en a à peu près 1 000 unités par kilo, dix mois plus tard, il n'en reste plus que 600. On va alors les dédoubler en des lots homogènes de 3/3,5kg. A l'âge de 27 mois, les premières huîtres seront prêtes à être vendues, ce qui correspondra à la période de Noël.

Il existe quatre tailles d'huîtres : la n° 4 d'un poids qui oscille entre 45/65 grs, la taille n° 3 entre 66/85 grs, la taille n° 2 entre 86/115 grs et la n° 1 très grosse de 130 grs.

La qualité « spéciale » : c'est une huître qui a un taux de chair, un grammage plus important,

La « fine de claire » : c'est une huître qui doit faire un passage en clair de trois semaines dans un bassin à terre, au voisinage des marais, ou se mélangeant les eaux douces, l'eau de mer, les algues et la terre des marais.

Les huîtres demandent un soin tout particulier, au printemps, lorsque la hauteur d'eau atteint une hauteur de 2,20m (coefficient 75). Patrick Têtu se rend par tout temps sur ses parcs. Les huîtres seront brassées,



secouées, elles n'en seront que meilleures. Elles se nourrissent de phytoplancton.

L'an dernier, un des grands prédateurs de l'huître, la daurade, a causé la perte de 80% de la production ; un autre ennemi, est le tourteau.

Patrick Têtu nous a parlé avec plaisir de son métier, prenant, mais qui lui apporte beaucoup de satisfaction. Grâce à lui, nous avons approché d'un peu plus près son activité.

Un site internet pour en savoir plus :
<http://www.ile-de-brehat.org/AlbumHTML/ostreiculture.html>

Ordures ménagères : rappel des horaires et des modalités de ramassage

Pendant l'hiver, le ramassage des ordures ménagères aura lieu, pour l'île Sud et l'île Nord : le mercredi
Le ramassage des boîtes de conserve et petites ferrailles pour l'île Sud et l'île Nord : le dernier jeudi de chaque mois
Les poubelles doivent être mises en bord de route la veille au soir et ramassées aussitôt après le passage du camion.
Les boîtes de conserve ne doivent pas être enfermées dans des sacs plastiques mis au bord de la route sans considération du jour de ramassage. Elles doivent, la veille de ce jour, être entreposées dans

un conteneur (poubelle, bac...) qui peut être facilement vidé par les employés municipaux.

Attention changement pour le ramassage des verres :

Il est désormais demandé à chacun de déposer ses verres dans les 35 conteneurs prévus à cet effet et qui sont situés un peu partout dans l'île.

Les verres doivent être déposés directement dans les conteneurs et non pas à côté ou sur le dessus de ces derniers.

Le Printemps de l'environnement

**Les vendredi 18 et samedi 19 avril
2007 à la salle polyvalente**

Au programme :

- La nouvelle station d'épuration
- L'assainissement non collectif (suite)
- Le projet de nouveau port à Bréhat
- Le projet de nouvelle déchetterie
- Le compostage individuel
- Les oiseaux des rivages bréhatins (suite)
- Flore et jardins

Diffusion de Bréhat infos

Si vous habitez en dehors de Bréhat et souhaitez recevoir Bréhat Infos à domicile, déposez ou envoyez des enveloppes, de format A4 (21 x 29,7 cm), timbrées à votre adresse à la mairie. L'affranchissement actuel est de 2,11 euros. Bréhat Infos paraît trois à quatre fois par an.
Voir aussi la rubrique La commune et Internet.

Message de l'assurance maladie

Votre dossier est reçu parmi des milliers d'autres, identifiez-le !

Si vous avez oublié votre carte Vitale ou si votre médecin ne l'utilise pas, une feuille de soins papier vous sera délivrée. Soyez très vigilant pour la compléter : numéro d'assuré social, nom et adresses sont

indispensables. En cas d'absence de ces renseignements, la Caisse ne pourra pas rembourser vos frais, votre dossier étant inexploitable.

Utilisez votre carte Vitale pour un remboursement rapide et des démarches simplifiées.

Boîtes aux lettres

Toutes les maisons doivent être équipées d'une boîte aux lettres aux normes sur laquelle figure votre nom. Elle ne doit pas être démontée en hiver ! Cette boîte est la solution pour

éviter que votre courrier soit perdu, volé, mouillé ou abîmé. Grâce à ses dimensions et à l'ouverture totale de la porte, elle permet le dépôt en toute sécurité de vos correspondances, mêmes

volumineuses : journaux, revues, petits paquets. Elle vous évite, le cas échéant, de vous déplacer à la poste.

La commune et Internet

La commune dispose d'un site internet destiné à l'information des habitants et résidents. Son adresse : iledebrehat.fr ou ile-de-brehat.fr. Outre des informations pratiques (horaires et tarifs municipaux, réglementation sur les feux et le bruit...) vous y trouverez les procès verbaux intégraux des séances de conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr les derniers numéros de Bréhat Infos.

Si vous souhaitez être averti par courriel de la parution du prochain numéro de Bréhat Infos et de sa disponibilité sur le site de la commune, envoyez un message en ce sens à Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr



Les oiseaux de Bréhat



Photo Jacques Potier

Numéros utiles

SAMU 15
POMPIERS 18
POLICE 17

APPEL URGENCE EUROPEEN
 (met automatiquement en œuvre
 les n° ci-dessus) **112**

CENTRE ANTI-POISONS
 RENNES **02 99 59 22 22**

Mairie **02 96 20 00 36**
 Télécopie 02 96 20 01 92

Médecin Bréhat **02 96 20 09 51**
 Dr Cao-Thian

Police Bréhat **06 76 86 78 19**
 Eric Grison

Gendarmerie
 Bréhat (été) **02 96 20 04 21**
 Paimpol **02 96 20 80 17**

Petit train **06 86 77 85 46**
 routier **02 96 20 04 06**

Etat-Civil

Mariages

André DOURA et Peggy LE GUERN
 09 décembre 2006

Fanch RIOU et Elsa GALANT
 06 janvier 2007

Décès

Marie COLIN
 28 novembre 2006

Yves, Henri, Jean GAINOUX
 27 novembre 2006

Yves, Louis LE MOULLEC
 11 décembre 2006

Denise, Emilie, Albertine DARDAINE
 veuve PRIGENT
 11 janvier 2007

André, Ambroise, Jean, Marie LE GALL
 26 janvier 2007

Naissance

Axelle, Claire et Romane, Louison SORO
 05 novembre 2006

Bréhat Infos n'avait jamais encore publié la naissance de jumelles dans ses colonnes. L'heureux événement méritait d'être signalé et salué.

Directeur de la publication :
 Yvon COLIN, maire
 Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr

Coordonnateur :
 Jean-Luc LE PACHE, adjoint
 jean-luc.le-pache@wanadoo.fr

Réalisation :
 J'imprime
 Impasse des Longs Réages
 22194 Plérin
 Tél : 02 96 58 02 03

